

## FORMATION ADMINISTRATION LINUX NIVEAU 1

La formation Linux Administration niveau 1 vous accompagne dans le but d'être en mesure d'administrer un petit parc Linux dans votre entreprise. Nous débuterons en installant une distribution Linux puis nous traiterons des fondamentaux de l'administration (création et gestion des comptes utilisateurs, paramétrages réseau, gestion des imprimantes, ..) Nous progresserons pas à pas vers des matières plus avancées telles que la mise en place de serveurs FTP et Web

### PROGRAMME

#### 1/ Présentation et historique

- Les caractéristiques de Linux
- Intégrer Linux dans un environnement hétérogène
- Présentation des principales distributions Linux (forces et faiblesses)
- Présentation des outils d'administration (mode graphique et console)
- Trouver des ressources (documentation, communautés...)

#### 2/ Installation de Linux

- Bien préparer son installation
- Les plates-formes matérielles supportées
- Choix de la distribution
- Les différentes méthodes d'installation
- Montage de systèmes de fichiers et choix du plan de partitionnement
- Présentation et configuration du gestionnaire d'amorçage

#### 3/ Introduction aux commandes Linux (mode texte)

- Présentation des commandes indispensables
- Notions sur les chemins Linux
- Opérations de base sur les fichiers
- Utilisation de l'éditeur de texte VI

#### 4/ Les scripts shell

- L'exécution de scripts shell
- La gestion des variables
- Les instructions de contrôle (if, while, for, ...)
- Les sous-programmes

#### 5/ Les utilisateurs et les droits

- La philosophie d'un système multi-utilisateur
- La gestion des comptes utilisateurs et groupes
- La gestion des droits sur les fichiers

#### 6/ Gérer le système de fichiers

- Gérer l'espace disque, créer une partition
- Création et formatage des systèmes de fichiers
- Monter et démonter des systèmes de fichiers
- Les outils de sauvegarde et de restauration, la commande tar

PRIX (INTER-ENTREPRISE) : 2510 euros

5 jours

XW302

Vous souhaitez organiser  
cette formation dans vos locaux ?

Contactez nous :

01 84 80 46 24

[christophe@agoratic.com](mailto:christophe@agoratic.com)

### OBJECTIFS

- Être en mesure d'administrer un petit parc Linux
- Pouvoir prendre en charge la responsabilité de l'administration de systèmes Linux
- Savoir intégrer Linux avec d'autres Os

### PRE-REQUIS

- Avoir des bases de manipulation des commandes Linux

### PUBLIC CONCERNE

- Administrateurs systèmes et/ou réseaux
- Développeurs

### DATES INTER-ENTREPRISES

#### Strasbourg

09/03/2026, 20/07/2026, 23/11/2026,

#### Aix-en-Provence

16/03/2026, 29/06/2026, 19/10/2026,

#### Nantes

23/03/2026, 06/07/2026, 09/11/2026,

#### Rennes

06/04/2026, 03/08/2026, 30/11/2026,

#### Toulouse

13/04/2026, 10/08/2026, 07/12/2026,

#### Paris

20/04/2026, 08/06/2026, 27/07/2026, 10/09/2026,  
02/11/2026,

Autres dates : contactez-nous.



## NOUS CONTACTER

### AGORATIC

107 rue Caulaincourt  
75018 Paris

Tel : 01 84 80 46 24  
<https://agoratic.com>

## PROGRAMME (suite)

### 7/ Gérer les applications

- La notion de processus, quelques commandes de gestion de processus
- Automatiser les traitements avec crontab
- Organiser les journaux de bords avec Syslog et Syslog-ng

### 8/ Installer des applications

- L'installation à partir des sources
- Les paquetages RPM (RedHat) et DEB (Debian)
- Mise à jour et dépendances (yum, apt-get, rug, ...)

### 9/ L'arrêt et le démarrage

- Les grandes étapes du démarrage
- L'application init, la notion de niveau d'init
- Les RC ou la gestion du démarrage des services
- L'arrêt du système avec la commande shutdown

### 10/ Configurer TCP/IP en environnement Linux

- Ajouter un système dans un réseau TCP/IP
- Démarrer un service par inetd ou xinetd

### 11/ Les utilitaires du client Linux

- Les utilitaires du client Linux : Telnet, ftp, ...
- Les commandes SSH : ssh, scp

### 12/ L'impression

- L'architecture de l'impression sous Linux, notion de spool et de classe
- Le système CUPS, les commandes utilisateurs et administrateurs
- L'ajout d'un pilote d'impression

### 13/ L'environnement graphique

- Présentation du système client/serveur X-Window, notion de DISPLAY
- Les connexions en mode graphiques
- Présentation de KDE et de Gnome

### 14/ éléments de sécurité

- Les bonnes pratiques de sécurisation d'un serveur
- La sécurité des connexions

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

### Prestation de services

Dans le cas d'une formation sur site, et à défaut de convention particulière, la société AgoraTIC n'est pas tenue d'effectuer l'installation des produits.

En cas de demande de la part du client, ces prestations seront facturées au tarif journalier de formation en vigueur à la date de la commande.

### Prix et conditions de paiement

Nos prix sont établis hors taxes. La facture est adressée au client après exécution de la prestation.

Celle-ci peut être adressée directement à un organisme de gestion de ses fonds de formation, sous réserve qu'un bon de commande de la part de cet organisme soit adressé à AgoraTIC au moins deux semaines avant le début de la prestation. Cette disposition ne dispense pas le client d'adresser un bon de commande à AgoraTIC. En cas de non-règlement par l'organisme de gestion des fonds de formation du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

### Règlement

Le règlement des factures peut s'effectuer:

- par chèque ;
- par virement bancaire :

Qonto

Établissement : 16958

Code guichet : 00001

Compte : 20394435147

Clé : 24

En indiquant le numéro de la ou des factures concernées.

Les factures sont payables à réception, nettes, sauf autre échéance indiquée sur la facture. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit :

- des frais financiers de 1,5 % par mois au prorata temporis ;
- l'application d'une clause pénale égale à 20 % du prix de vente hors taxes ;
- l'exigibilité immédiate des factures non échues.

AgoraTIC se réserve le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans que cela puisse donner lieu à des dommages et intérêts pour le client. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur. L'attestation de stage est jointe à la facture.

### Convention de formation

Une convention de formation standard peut être adressée sur simple demande de la part du client.

### Convocations

AgoraTIC ne peut être tenue responsable de la non-réception de la convocation, quels qu'en soient le ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

### Annulation, absence, report d'inscription

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit.

- Une annulation intervenant plus de deux semaines avant le début du stage ne donnera lieu à aucune facturation.
- Une annulation intervenant entre une et deux semaines avant le début du stage donne lieu à la facturation au client de 50 % du coût total du stage.
- Une annulation intervenant moins d'une semaine avant le début du stage donne lieu à la facturation de la totalité du coût du stage.

Un report intervenant moins de deux semaines avant le début du stage est considéré comme une annulation. En cas d'absence du stagiaire, la prestation commandée sera facturée en totalité.

### Annulation d'un stage

AgoraTIC se réserve la possibilité d'annuler tout stage interentreprises en cas de manque de participants, de problème d'approvisionnement en supports de stage ou de problème technique, et ce sans aucun dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage et leur inscription sera automatiquement reportée à la session suivante.

### Responsabilité

Sauf faute lourde, la société AgoraTIC limite sa responsabilité au montant des prestations fournies. Concernant le passage de tous les types de tests de certification, la société AgoraTIC dégage toute responsabilité en cas de problème, notamment d'ordre technique.

### Attribution de compétence - Litiges

L'élection de domicile est faite par AgoraTIC à son siège social. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend susceptible d'intervenir entre elles à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du contrat.

À défaut d'accord amiable, le différend sera soumis au Tribunal de commerce de Paris, appliquant la loi française.

### Propriété intellectuelle

L'utilisation des documents remis lors des stages est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957. Aux termes de l'article 40 de la loi du 11 mars 1957, "toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite". L'article 41 de la même loi n'autorise que "les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective" et "les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source".

Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du Code pénal. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait de ces logiciels ou supports de stage.

L'exportation de certains produits peut être soumise à des réglementations spécifiques françaises ainsi qu'à celles établies par le Département du commerce des États-Unis. Toute exportation effectuée en violation de ces réglementations est interdite. Il appartient au client de se conformer à l'ensemble des réglementations applicables en ce domaine.



**ORGANISME DE FORMATION RÉFÉRENCÉ SOUS LE NUMÉRO : 117 555 432 75**